

LA MÉDICATION DANS LE CADRE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

Les médicaments proposés dans le cadre de la maladie d'Alzheimer sont uniquement à visée symptomatique. Ils ont dès lors pour objectif de ralentir la progression du déclin cognitif, d'améliorer la cognition et/ou de diminuer les expressions comportementales grâce à différents mécanismes physiologiques. Ils peuvent être prescrits par un gériatre, neurologue ou un psychiatre. Cette prescription n'est toutefois pas systématique, car elle dépend de l'analyse des facteurs de risque et des bénéfices estimés par le médecin.

Les recherches scientifiques menées jusqu'à ce jour n'ont pas encore permis de développer une médication curative de la maladie.

1. Descriptions des médicaments

A. Les inhibiteurs de cholinestérases

Ces médicaments (Donepezil (Aricept®), Ravistigmine (Exelon®), Galantamine (Reminyl ®)) visent la prévention de la dégradation d'une substance chimique du cerveau, l'acétylcholine, qui joue un rôle important dans l'apprentissage et la mémoire. Ces médicaments sont généralement prescrits aux stades légers à modérés de la maladie.

B. La mémantine

Ce médicament limite la surexposition des neurones au glutamate, une substance chimique présente dans le cerveau qui joue un rôle dans la perte neuronale observée dans la maladie d'Alzheimer. Ce médicament est généralement prescrit lors des stades modérés à sévères de la maladie.

C. Les antipsychotiques et antidépresseurs

D'autres médicaments, tels que des antidépresseurs ou antipsychotiques, peuvent être prescrits par les médecins afin d'apaiser certaines expressions comportementales liées à la maladie comme la dépression et l'agitation. Le choix du type d'antidépresseur et/ou d'antipsychotique dépendra de l'analyse du profil du patient que fera le médecin.

2. Effets secondaires

Les effets de ces médicaments sur la cognition et la présence d'effets secondaires sont très variables d'un patient à l'autre. Il en revient au médecin d'estimer la pertinence de la prescription de ce médicament en adéquation au profil de son patient.

Si vous observez des effets secondaires ou si vous songez à arrêter la prise d'un de ces médicaments, prenez conseil auprès de votre neurologue, gériatre ou psychiatre.